



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

**20210415006DE**

**RESTAURATION DES FOURS A PAIN – PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION LEADER**

Par délibération du 13 juin 2019, le Conseil communautaire a validé un programme de restauration de 3 fours à pain d'intérêt communautaire.

Suite au résultat de la consultation concernant les marchés de travaux et l'autorisation donnée au Président de signer le marché correspondant (CAO du 23 mars 2021)

Suite à l'offre de l'entreprise GOUNY et Fils pour un montant de 40 800 H.T pour ce qui concerne le Lot 02 (lot déclaré infructueux lors de la consultation initiale),

Il est proposé de :

- Valider l'offre de l'entreprise GOUNY et Fils,
- De valider le nouveau plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels et notamment le fond LEADER.

Nouveau plan de financement

Dépenses H.T		Recettes	
Lot 01 Maçonnerie - gros œuvre	40 800.00 €	Leader	90 087.68 €
Lot 02 Charpente- Menuiserie- Aménagement	61 219.60 €	Autofinancement	22 521.92 €
Frais de MOe	8 640.00 €		
Programmation de valorisation CAUE Sous-préfecture de Mauriac	1 950.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>112 609.60 €</b>	- €	<b>112 609.60 €</b>

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 21/04/2021  
015-241501055-20210415-20210415006DE-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'offre de l'entreprise GOUNY et Fils, valide le nouveau plan de financement prévisionnel, autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels et notamment le fond LEADER.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 21/04/2021  
Affichée ou notifiée le 21/04/2021  
Document certifié conforme  
Le Président Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415006DE-DE